

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 70 (1925)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Pro Jomini  
**Autor:** Lecomte, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340876>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXX<sup>e</sup> Année

N° 2

Février 1925

## Pro Jomini.

Le lieutenant-colonel Mayer, écrivain militaire éminent, vient de publier, dans les livraisons de novembre et décembre de la *Revue militaire française*, une étude intitulée *Grandeur et décadence de Jomini*.

Ces articles aboutissent à la conclusion « que, au fond, il n'y a pas grand intérêt à étudier le *Traité des Grandes opérations militaires* ou les autres ouvrages du même auteur ». Cette conclusion est motivée de deux façons : d'abord, Jomini a été surfait ; ensuite, surfait ou non, son œuvre porte sur du périmé.

Je me fais d'ailleurs un plaisir de reconnaître que l'étude du lieutenant-colonel Mayer n'est aucunement conçue dans un esprit de malveillance ou de dénigrement. L'auteur reconnaît à Jomini bien des mérites, mais en fin de compte, il passe condamnation sur ses écrits dans les termes catégoriques que je viens de rapporter ci-dessus.

Le lieutenant-colonel Mayer me fait l'honneur de citer un passage, concernant Jomini, de mon article de la *Revue militaire suisse* de septembre 1923, intitulé *Hérésies stratégiques*.

J'écrivais entre autres :

On peut, je crois, résumer sa théorie de la guerre comme suit : *Il faut frapper avec le maximum d'énergie, au bon moment et au point décisif. De cette façon, on augmentera ses chances de vaincre, mais on ne peut pas s'en assurer, car le hasard joue aussi un rôle important.* Sous cette forme élastique, la théorie de Jomini est peut-être immuable et inattaquable.

Le lieutenant-colonel Mayer ajoute :

« J'explique plus loin pourquoi je n'accepte même pas cette affirmation. »

Aujourd'hui, je me permets de lui répondre que je n'accepte pas non plus ses affirmations concernant Jomini et je m'efforcerai ci-dessous d'expliquer pourquoi.

Je remarque, en passant, que le fait d'écrire qu'une théorie est *peut-être* immuable et inattaquable ne constitue pas, à mon sens, une *affirmation*. Si les lecteurs de la *Revue militaire suisse* veulent bien relire la suite de mon article de septembre 1923, ils y verront que, d'accord en cela avec le lieutenant-colonel Mayer, je ne considère les théories de Jomini ni comme immuables ni comme inattaquables.

Par contre, en écrivant :

« *Je crois* qu'il n'y a pas grand intérêt, etc. », le lieutenant-colonel Mayer fait une sorte de confession de foi que je ne puis considérer comme orthodoxe et que, comme auteur des *Hérésies stratégiques*, je me fais un devoir de combattre.

Le lieutenant-colonel Mayer ne me paraît d'ailleurs pas être un hérétique bien endurci. Il n'a pas, quoi qu'il veuille en dire, complètement perdu la foi en Jomini, car son étude se termine par ces mots :

« Jomini n'a rien d'un sceptique ; il ne connaît pas les perplexités du doute. Et, au fond, par désir de quiétude, ou pour toute autre raison, *nous aimons les gens de cette sorte.* »

Puisque l'amour de Jomini subsiste encore au fond du cœur de Mayer, il n'est peut-être pas impossible de faire revenir ce dernier de son hérésie et d'empêcher celle-ci de se propager.

Le lieutenant-colonel Mayer affirme ou plutôt « croit » qu'il n'y a pas grand intérêt à étudier ni le « Traité des grandes opérations militaires, ni les *autres ouvrages du même auteur* ».

Pour donner une base de départ solide à ma contre-attaque, je dois d'abord retracer ici la genèse du Traité et des « autres ouvrages ». Pour cela je laisserai autant que possible la parole à Jomini lui-même. Voici comment ce dernier s'explique dans la préface de la 3<sup>e</sup> édition du « Traité », rédigée en 1847, imprimée en 1851 :

« J'étais âgé de 22 ans lorsque je quittai le service de la République Helvétique, comme chef de bataillon, en 1801, après la paix de Lunéville.

Quoique bien jeune encore, j'avais beaucoup étudié les campagnes de Frédéric le Grand, écrites par lui-même... Je lus tous les auteurs didactiques depuis Puységur jusqu'à Guibert... je m'assurai que le maréchal de Saxe avait raison lorsqu'il affirmait que « toutes les sciences avaient des principes, mais que la guerre seule n'en avait point encore : si ces principes ont existé dans la tête de quelques généraux, nulle part ils n'ont été indiqués ou développés ».

J'osai entreprendre de prouver l'existence de ces principes... Je conclus que l'Histoire raisonnée de plusieurs campagnes serait la meilleure école pour apprendre et par conséquent pour enseigner la grande guerre...

Je résolus donc de publier l'Histoire critique et militaire des guerres de Frédéric, puis celle des guerres de la Révolution jusqu'en 1800, en tirant de ces grands événements des preuves de mes principes, et des préceptes sur la manière de les mettre en pratique.

Telle fut l'origine du Traité des grandes opérations militaires dont les (deux) premiers volumes furent imprimés en 1804. »

Ces deux volumes, dont le maréchal Ney accepta le patronage, furent présentés fin 1805, après Austerlitz, à Napoléon qui, en les lisant, s'écria :

Comment Fouché a-t-il laissé imprimer un tel livre ! Mais c'est apprendre tout mon système de guerre à mes ennemis.

Après Iéna, pour répondre à des critiques formulées sur ces volumes par le général Bertrand, plus difficile que l'Empereur, Jomini rédigea, fin 1806, un chapitre sur les *Principes généraux de l'Art de la Guerre*, destiné à l'origine à servir de conclusion au *Traité*. Ce chapitre fut imprimé à Glogau en 1807, alors que les autres volumes du *Traité* ne parurent que plus tard, en 1810.

Il y eut ainsi, dès le début, dans l'œuvre didactique de Jomini, une certaine incohérence dont elle ne se corrigea jamais.

Dans une édition subséquente, publiée en 1818, l'auteur supprima tout ce qui avait trait aux guerres de la Révolution, et en forma un ouvrage à part. De 8 volumes le « *Traité* » se réduisit à 3, commentant uniquement la guerre de Sept ans.

L'Empereur de Russie ayant ordonné de traduire en russe le *Traité des grandes opérations militaires* qui n'avait jamais été terminé comme ouvrage d'ensemble, je résolus d'abord d'en remplir les lacunes en rédigeant, en 1829, le *Tableau analytique des principales combinaisons de la Guerre*.

Appelé en 1836 à donner à ce tableau quelques développements pour le faire servir à l'instruction d'un auguste prince, je le rendis assez complet pour en faire un ouvrage indépendant.

Je le nommai donc *Précis de l'Art de la guerre*, ou Nouveau Tableau Analytique, etc.

Je donne la seconde édition de ce *Précis* comme mon dernier mot sur les hautes combinaisons spéculatives de la Guerre.

Jomini écrivait cela le 6 mars 1837.

A partir de cette date le « Traité » peut être considéré comme un ouvrage d'un intérêt purement historique.

Le « Précis », par contre, reste l'ouvrage didactique sur lequel il faut juger les théories de Jomini.

L'édition de 1837 a été réimprimée telle quelle en 1855. Jomini s'est borné à y ajouter deux appendices, intitulés « Résumé stratégique » et « Formation des troupes pour le combat ».

Depuis lors, jusqu'à la mort du général — décédé en 1869 à l'âge de 90 ans — le « Précis » n'a plus été réédité. Jomini sentait fort bien, dans les dernières années de sa vie, la nécessité d'une refonte de cet ouvrage, mais il ne se sentait plus la force de l'entreprendre.

Quelques mois avant sa mort, il écrivait à mon père :

Un travail qui mériterait d'être entrepris par vous serait un supplément ou complément de mon *Précis de l'Art de la guerre*, traitant des modifications que la vapeur et les chemins de fer ont apportées dans les combinaisons de la guerre, tant sous le rapport des opérations stratégiques que sous celui de la grande tactique des batailles...

...Si j'apprenais dans l'autre monde la publication d'un ouvrage intitulé : *Précis de l'Art de la Guerre par le général Jomini, complété et appliqué aux nouvelles découvertes par le colonel Lecomte...* je serais fier d'avoir un aussi bon continuateur et votre amour-propre ne saurait en souffrir.

Mon père n'a accompli qu'en 1894 le vœu de Jomini. Il l'a fait en faisant réimprimer le « Précis » sans changement, mais avec diverses adjonctions : une préface, de nombreuses notes en bas de page, et surtout un « chapitre final » tenant compte des progrès de l'industrie en fait d'armement, moyens de transport, etc.

C'est donc sur l'édition de 1894 du « *Précis* » qu'il faut se baser lorsque l'on veut apprécier les théories de Jomini sur l'Art de la Guerre.

Le « *Traité* » fut réimprimé, pour la dernière fois, en 1851. A cette occasion, Jomini écrivait, dans la préface déjà citée :

« Si je reproduis aujourd'hui ce premier *Traité* avec ses imperfections, ce n'est pas seulement que je tienne à constater sa priorité et la date de son origine, c'est surtout parce qu'il complète mon *Précis de l'Art de la Guerre* par de grandes preuves historiques. »

Ces deux livres réunis, *Précis* de 1894 et *Traité* de 1851, contiennent ainsi, d'un côté, l'enseignement didactique des principes et des combinaisons de la grande guerre, et de l'autre les exemples historiques qui servent de preuve.

J'ai retiré de l'article du lieutenant-colonel Mayer l'impression qu'il n'a pas bien saisi cette nuance et qu'il a jugé la théorie de Jomini sur le *Traité* de 1851 plutôt que sur le *Précis* de 1894.

De tout ceci il résulte, je crois, qu'il n'y a en effet plus grand intérêt à étudier le *Traité des grandes opérations militaires*, mais qu'il y a, au contraire, grand intérêt à étudier les « autres ouvrages » et tout spécialement le *Précis de l'Art de la Guerre, édition de 1894*.

Le *Traité* est au *Précis* ce que la chrysalide est au papillon. Il n'est guère que l'enveloppe desséchée par laquelle l'ébauche de 1803 a passé pour devenir le « dernier mot » de 1894. Aujourd'hui, le *Traité* ne contient qu'un seul chapitre théorique sur le principe fondamental de la guerre, chapitre dont la moelle se retrouve dans le *Précis* sous une forme plus condensée. A part cela, le *Traité* pourrait aussi bien s'intituler *Histoire de la guerre de Sept ans*, comme les autres ouvrages historiques de Jomini s'intitulent : *Histoire des Guerres de la Révolution, Vie de Napoléon*, etc.

Il y aura toujours « intérêt » à lire ces ouvrages, mais on ne saurait dire qu'il y ait « grand intérêt » à les étudier de préférence aux ouvrages historiques d'autres auteurs.

La question se pose autrement pour le *Précis* de 1894. Le lieutenant-colonel Mayer prétend qu'il fut toujours surfait et qu'il est aujourd'hui suranné.

« Surfait, par qui ? par Napoléon, lui-même, dit M. Mayer, car, en chacun de nous, et même dans un Napoléon, il y a du M. Jourdain. Et ne s'explique-t-on pas que le maître ait été porté à surfaire le mérite de son panégyriste ? »

Sans doute, Napoléon était, comme nous tous, sujet à l'erreur. Il n'a pas toujours apprécié à leur juste valeur les gens dont il s'entourait. En ce qui concerne Jomini, on pourrait, à la rigueur, soutenir que l'exclamation de Napoléon au lendemain d'Austerlitz : « C'est apprendre tout mon système de guerre à mes ennemis » était exagérée. On ne peut par contre rien objecter à l'annotation sûrement réfléchie de Napoléon, à Ste-Hélène, sur la 2<sup>e</sup> édition du *Traité* : « Cet ouvrage est un des plus distingués qui aient paru sur ces matières. »

Le lieutenant-colonel Mayer nous confie que, à l'Ecole d'application de Fontainebleau, il fut initié aux mystères de la stratégie et de la tactique par un professeur qui citait volontiers Jomini. Et il fait cet aveu : « Nous n'avions personne de chez nous à opposer au célèbre théoricien prussien Clausewitz. A défaut de Français vraiment français, nous avons donc été amenés à nous rabattre sur le théoricien suisse qui, du moins, écrivait en français. »

J'ignore si c'est bien pour cette raison que l'étude des ouvrages de Jomini figurait au programme de Fontainebleau.

Les armées françaises ont eu, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, nombre de généraux illustres et d'écrivains remarquables.

Si aucun de ceux-ci n'a produit un ouvrage didactique dépassant ni même égalant celui du jeune officier suisse de 1803, il semble que ce dernier n'avait pas été autant surfait que le lieutenant-colonel Mayer paraît le croire.

J'ignore également si le colonel Mayer a lu Clausewitz dans le texte allemand. Si oui, il conviendra, je crois, qu'il est presque impossible de bien traduire en français de France la prose du célèbre théoricien prussien. En proposer l'étude à des officiers français est donc aussi une quasi-impossibilité. On a donc eu raison, en France, de mettre en honneur les ouvrages de Jomini, fût-on même de l'avis, que je ne partage pas, que sa mentalité soit moins française que celle de Clausewitz, comme l'affirme le lieutenant-colonel Mayer.

Je crois ainsi avoir lavé Jomini du reproche d'avoir été surfait, et Napoléon d'avoir contribué à le surfaire.

Je passe au deuxième reproche fait pas M. Mayer au *Précis*. Ce dernier est-il vraiment périmé, désuet, bon pour le pilon ? « Si excellent que soit un traité d'équitation, écrit M. Mayer, on perdra son temps à le méditer, du jour où le développement de l'automobilisme aura fait disparaître l'emploi du cheval. »

D'accord. Quand les progrès de l'industrie automobile et autre, auront fait disparaître l'emploi de l'homme et du cheval à la guerre, le *Précis* de Jomini et les ouvrages de Baucher et de Fillis seront d'une égale inutilité. Mais, Dieu merci, nous n'en sommes pas encore là. Il y a encore quelque utilité à savoir monter à cheval, de même qu'à méditer l'histoire des guerres de Frédéric et de Napoléon.

Il ne faut pas, sans doute, se laisser hypnotiser par l'histoire, mais il ne faut pas non plus — puisque nous parlons équitation — tomber de l'autre côté de la selle et faire fi de tous ses enseignements.

Le *Précis* de Jomini, édition de 1855, est certainement ce qui a été écrit de mieux, en français, sur ces matières et jusqu'à cette date. A cette date, il n'était certainement pas périmé non plus.

Le *Précis* de 1894 était-il suffisamment rajeuni pour ne pas non plus mériter, alors, ce qualificatif peu flatteur ? J'ai, dans mes *Hérésies*, soutenu que oui, car de 1855 à 1894, il n'y avait eu que des guerres « ancien modèle », si j'ose m'exprimer ainsi. Le chapitre final, rédigé par mon père, tenait suffisamment compte des progrès de l'industrie de guerre pendant cette période.

Finalement, la dispute se réduit à la question :

L'étude du *Précis* de 1894 est-elle, oui ou non, d'un grand intérêt ?

Je dis : oui ; le lieutenant-colonel Mayer dit : non.

Je veux, pour un instant, admettre que le *Précis* soit vraiment désuet, que depuis 1894 les moyens de guerre aient subi de telles modifications que les principes du *Précis* soient vraiment devenus inapplicables. Serait-ce vraiment une raison pour en délaisser l'étude ? Je ne le crois pas. Le latin est une

langue morte ; il y a quand même, pour les gens qui parlent français, grand intérêt à l'étudier. Même si la stratégie de Frédéric, de Napoléon et de Jomini était morte, ceux qui veulent en créer une nouvelle auront grand intérêt à l'étudier.

Mais est-elle bien morte ? Le lieutenant-colonel Mayer ne nous en fournit pas la preuve. « Les questions que le *Précis* traite n'ont, écrit-il, qu'un rapport apparent, qu'une analogie trompeuse avec celles qui nous sont soumises aujourd'hui. »

Est-ce bien vrai ?

N'y a-t-il qu'un rapport apparent entre la topographie de l'Europe actuelle et celle de 1805 et de 1914. Un front n'est-il plus un front, et une base n'est-elle plus une base ? Le Rhin n'est-il plus le Rhin et la mer n'est-elle plus la mer ? Toute ligne et toute zone n'ont-elles pas un centre, une droite et une gauche ?

N'y avait-il qu'une « analogie trompeuse » entre la manœuvre napoléonienne et le plan de campagne allemand qui faillit réussir en 1914 ? ou les opérations de Hindenburg sur le front russe ?

La manœuvre finale de 1918, l'offensive franco-américaine en Lorraine, arrêtée par l'armistice, était-elle en contradiction avec les principes de Jomini ?

Sans doute, la guerre mondiale a changé bien des choses. Ni le *Traité* de 1804 ni le *Précis* de 1894 ne suffiraient à eux seuls au chef d'armée ou à l'officer d'état-major de l'an de grâce 1925.

Bien des choses changeront encore avant et pendant la prochaine guerre. Il se peut fort bien qu'en l'an 2000, Frédéric, Napoléon et Jomini soient périmés, et qu'un nouveau Mayer cherche à prouver qu'ils ont été surfaits.

Aujourd'hui, rien ne permet, à mon avis, d'affirmer que les principes de Jomini aient fait faillite, et que leur application dans la guerre mondiale ait été soit impossible, soit funeste.

Je persiste donc à croire, n'en déplaise au lieutenant-colonel Mayer, que ceux qui peuvent être appelés à conduire des armées — et n'avons-nous pas tous le bâton de maréchal dans notre giberne ? — ont, aujourd'hui comme il y a cent ans, grand intérêt à étudier les ouvrages de Jomini. L.